

Seul le prononcé fait foi

19 décembre

**Intervention de Michel PRUGUE
Président de Coop de France
Congrès de Coop de France
19 décembre 2018**

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues, chers amis,

Monsieur le Ministre,

Merci d'être ici, Porte Maillot, à notre Congrès annuel de la coopération agricole. Nous savons que c'est un choix que vous avez imposé à votre emploi du temps, en lieu et place d'autres obligations importantes. Sachez, Monsieur le Ministre, que la coopération agricole y est particulièrement sensible et vous en remercie sincèrement.

Nous sommes 1469 congressistes annoncés à notre Congrès, nouveau record de participation !

Vous êtes donc là, et présent, depuis votre nomination au Gouvernement. Dès les jours qui ont suivi, on vous a vu, rare ministre à arpenter les travées du Salon international de l'Alimentation. Vous êtes allés à la rencontre des acteurs de l'agroalimentaire, afin de comprendre et encourager des filières confrontées à des efforts sans précédent, pour s'adapter aux marchés du monde entier, se battre tous les jours et garder une contribution positive,

➤ **une contribution positive à
la création de richesse pour notre pays,**

Venez voir les REUSSITES de nos 2400 entreprises coopératives, nos 12 300 CUMA, nos 93% de TPE-PME qui irriguent nos territoires sont en échos de nos 150 Entreprises de taille intermédiaire et de nos grands groupes qui portent nos savoir-faire coopératifs à l'international ! Venez voir toute cette valeur ajoutée créée au service des agriculteurs, des salariés, des territoires !

➤ **une contribution positive à
la création d'emplois,**

Nous avons prouvé dans le cadre du précédent Contrat de filière 2013-2017, notre capacité à réaliser nos objectifs,

pour nos jeunes de moins de 30 ans recrutés en CDI, objectif 50%, réalisé 57%

pour les seniors de plus de 50 ans recrutés en CDI, objectif 5,5%, réalisé 7%

pour les personnes en alternance, 190 000 formées sur la période, là encore engagement tenu !

Et maintenant nous sommes prêts à nous engager pour de nouveaux défis, pour l'emploi, et en particulier par l'apprentissage !

➤ **une contribution positive à
la création de nouveaux modèles agroécologiques,**

Nous les développons au quotidien auprès de nos adhérents. Mais les pouvoirs publics ne doivent pas oublier que NOUS SOMMES DES ENTREPRISES, confrontées à des marchés ouverts, concurrentiels, volatiles. La compétitivité n'est pas un sujet tabou, mais la condition de notre survie. L'organisation économique, n'est pas qu'une incantation, mais la condition de notre réussite.

Et si les coopératives apportent DES SOLUTIONS, elles ne peuvent apporter TOUTES les solutions. L'Europe et l'Etat doivent créer les conditions permettant le développement et la compétitivité de nos entreprises. Nous en avons assez des promesses de simplification. Nous vous soutenons dans votre volonté d'aboutir.

➤ **une contribution positive à
la création d'une alimentation toujours plus saine et plus
durable,**

Selon l'Index de durabilité des systèmes alimentaires publié récemment par [élaboré par « The Economist Intelligence Unit » et « the Barilla Centre for Food & Nutrition Foundation »], la France conserve la palme du système alimentaire le plus durable au monde. L'agriculture et l'alimentation françaises ne sont-elles-belles que dans les yeux des autres pays ?

Monsieur le Ministre, vous êtes présent encore, quand vous essayez d'introduire la distance de la raison dans le débat sur les intrants chimiques, en demandant que la preuve scientifique s'invite. Cette présence-là, nous le savons, par les temps qui courent, cela s'appelle du courage.

Vous avez raison, arrêtons les fausses certitudes.

Vous êtes présent aussi en mettant la puissance publique au service de la mise en œuvre de la loi Egalim sur les relations commerciales, afin de rétablir un rapport de forces dont nous savons que les ordonnances seules ne viendront pas à bout, sans votre forte implication.

Vous êtes présent et engagé, Monsieur le Ministre.

Jusqu'où ?

Jusqu'où pourrez-vous convaincre les plus hautes autorités de l'Etat que les agriculteurs et leurs entreprises, les coopératives, sont une chance pour notre pays et l'outil de nos ambitions collectives ?

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, vous êtes là, présent, engagé... et le monde de la coopération s'interroge. Interrogation qui s'apparente à du doute.

Positivement, d'abord,

on dit du doute qu'il est le commencement de la sagesse ; de ce doute qui remet en cause les idées reçues et les situations acquises ; de ce doute exigeant de ceux qui veulent progresser. Progresser, c'est travailler. Et nous avons beaucoup travaillé ! Les débats de notre Congrès le montreront.

Depuis plus d'un an, nous avons ainsi donné la parole aux agriculteurs et aux salariés de nos coopératives à travers le Grand Débat Coopératif, que j'avais annoncé lors de notre Congrès 2017. Nous allons en dévoiler les résultats. Nous n'avons pas peur des questionnements sur la gouvernance coopérative. Ce sera l'objet de notre table ronde de cette après-midi.

Mais la coopération s'interroge, aussi, de cette interrogation qui ronge le cœur et freine l'action, de cette interrogation qui égare le sens et entame la confiance.

Nous vous le demandons avec une certaine solennité, Monsieur le Ministre, dans quelle direction voulez-vous aller ?

Que voulez-vous faire des agriculteurs et de leurs entreprises, les coopératives ? Les coopératives qui assurent la diversité du projet agricole pour la France, la garantie de sa souveraineté alimentaire, la dynamique de l'ambition exportatrice, l'innovation pour tous, et une activité économique au plus profond des territoires.

Nous sommes à la croisée des chemins. Vous nous avez dit, lors de notre dernière réunion sur le projet de réforme de la Politique agricole commune, que vous seriez le ministre des transitions. On les décrit beaucoup ces transitions, économiques, écologiques, sociales... et nous sommes prêts, nous, acteurs des entreprises coopératives, à les accompagner, résolument. Mais encore faut-il que vous nous en donniez les moyens, sans nous couper les ailes.

Sommes-nous pour une souveraineté alimentaire garante d'une transition écologique assumée et non distorsive entre Etats européens ? Sommes-nous pour une concurrence internationale équilibrée ? Sommes-nous pour une PAC qui accompagne par la gestion des risques, la résilience, l'emploi et le renouvellement des générations ? Sommes-nous pour une PAC plus lisible et plus simple ? Si nous avons cette ambition, alors nous ne devons rien concéder quant au niveau de budget nécessaire à cette ambition prioritaire.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, nous avons besoin que les choix des pouvoirs publics, à travers les actes législatifs et réglementaires, soient clairs et continuent de donner aux entreprises coopératives les moyens de leur existence, de leurs ambitions, de leur avenir.

Nous n'avons eu de cesse de formuler des propositions pragmatiques de mise en œuvre tout au long des Etats Généraux de l'Alimentation et du débat parlementaire. Mais sur les ordonnances, nous vous le demandons solennellement, allons-nous enfin ETRE ENTENDUS ?

Nous voulons être entendu, sur le Rôle d'ACCOMPAGNEMENT des coopératives auprès de leurs adhérents agriculteurs. Or nous allons vers une séparation capitaliste du CONSEIL ET DE LA VENTE ! Le projet d'ordonnance en l'état n'est pas acceptable ! Parce qu'il ne permettrait plus aux coopératives de jouer leur rôle de centrales d'achat et d'approvisionnement pour les agriculteurs, de les accompagner au quotidien pour les conseiller, aussi bien en termes agronomiques que commerciaux, de faciliter leur adaptation à la demande des consommateurs, de les encourager à la baisse de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques...

C'est pourquoi nous portons une proposition concrète, compatible avec la loi, pour une séparation opérationnelle du conseil apportant des garanties de séparation entre les activités :

- Une séparation hiérarchique des équipes chargées du conseil et de la vente,
- Une facturation du conseil séparée du produit,
- L'inscription dans la loi de l'interdiction de tout élément de rémunération indexé sur l'activité de vente de produits phytopharmaceutiques.

Nous voulons être aussi entendu, sur la SPECIFICITE DE LA NATURE DU CONTRAT COOPERATIF qui n'est pas une relation commerciale ! Tout ceci n'est possible qu'en respectant, dans son essence, ce mode de gouvernance si particulier qui fait de l'entreprise coopérative, « un îlot singulier dans l'océan du capitalisme », comme le disait l'écrivain Charles Gide, économiste, théoricien de la coopération (1847-1932). Le contrat coopératif n'est pas un contrat commercial. Le nier est destructeur de la coopération.

Monsieur le Ministre, vous m'avez dit être le défenseur des coopératives. Je mets en garde le gouvernement sur ce que nous appelons le DETRICOTAGE du statut coopératif, au travers de textes portant sur le médiateur de la coopération agricole ou plus récemment l'ordonnance sur les prix abusivement bas appliqués à la relation adhérent-coopérative.

Tout au long des Etats Généraux de l'Alimentation, nous avons mis en avant l'enjeu essentiel de la création de valeur et de sa juste répartition, et nous avons soutenu l'idée de sanctionner les comportements abusifs. La coopérative est le véritable prolongement de l'exploitation agricole. Tous ceux qui cherchent à opposer les intérêts de la coopérative aux associés coopérateurs, qui faut-il le rappeler en sont les propriétaires, n'ont rien compris à la coopération agricole.

Que ce soit bien clair ! Nous ne demandons pas de passe-droit pour les coopératives agricoles, mais nous exigeons que soit prise en compte la spécificité de notre droit coopératif.

Nous rappelons que par le jeu des « effets similaires » de la loi Egalim, les indicateurs de coût de production et de marché s'imposeront aux coopératives agricoles dans le cadre de l'engagement coopératif. Ces dispositions seront donc soumises au contrôle du Médiateur de la coopération agricole et en dernier recours de la justice civile.

Seul le prononcé fait foi

Ne l'oublions pas, le vrai sujet est le déséquilibre structurel entre 400 000 agriculteurs, 10 000 fournisseurs alimentaires, et 4 centrales d'achat !

Monsieur le Ministre, ôtez-nous nos doutes ! Il en va du bien commun.

A l'heure où notre démocratie est questionnée comme jamais, à l'heure où le Président de la République engage une consultation nationale dans tous les territoires, n'oubliez pas que les coopératives ne sont pas seulement des entreprises, mais aussi des lieux de débat et de démocratie. Nous sommes disponibles pour reconstruire « le faire ensemble ».

Au-delà de l'accompagnement de nos adhérents dans tous les moments de leur vie agricole, nous sommes des entreprises tournées vers les marchés avec une obligation de performance. L'avenir de l'agriculture française passera par la puissance créative de nos coopératives agricoles.